

Loi sur les télécommunications

Ouverture d'une procédure de consultation publique concernant l'octroi d'un troisième bloc de fréquences de 2x25 MHz dans la bande de fréquences des 1800 MHz

Le 1^{er} janvier 2002, 2x25 MHz dans la bande de fréquences GSM 1800 ont été libérés à des fins civiles en Suisse. Il s'agit de 125 canaux dans la gamme des 1710-1785 MHz (uplink) et des 1805-1880 MHz (downlink). Pour le compte de la Commission fédérale de la communication (ComCom), l'OFCOM prépare actuellement l'octroi des concessions correspondantes.

Dans le cadre des travaux préparatoires, l'OFCOM invite tous les intéressés (p. ex. les exploitants de réseaux, les organisations de consommateurs, les fournisseurs de services, les fournisseurs de contenus, les fabricants d'appareils) à prendre position par écrit d'ici le *11 octobre 2002* sur diverses questions concernant l'octroi des concessions.

Les documents relatifs à la consultation peuvent être obtenus sur le site internet de l'OFCOM (www.ofcom.ch) ou par écrit à l'adresse postale suivante:

Office fédéral de la communication
Section Services mobiles et par satellite
Rue de l'Avenir 44
CH-2501 Biel/Bienne

Loi sur les télécommunications Ouverture d'une procédure de consultation publique concernant l'octroi d'un troisième bloc de fréquences de 2x25 MHz dans la bande de fréquences des 1800 MHz

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.09.2002
Date	
Data	
Seite	5517-5517
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 604

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.